



PGDA III

Pois, fèves, féveroles, haricot...: il va falloir couvrir ...

En zone vulnérable, outre la couverture de 90% de la SAU récoltée avant le 1er septembre et emblavée après le 1er janvier, la troisième version du Programme de Gestion Durable de l'Azote prévoit l'obligation d'implanter un couvert durant les «intercultures courtes». En d'autres termes, il est maintenant obligatoire de couvrir le sol durant l'interculture qui suit une culture de légumineuse récoltée avant le 1er août et qui précède une culture de froment.

NITRAWAL



Durant les semaines qui suivent la récolte, les cultures pures de légumineuses libèrent dans le sol des quantités assez importantes d'azote. S'il n'est pas géré au mieux, cet azote peut avoir des conséquences non négligeables sur la qualité des eaux souterraines. En outre, économiquement parlant, il est justifié de garder dans «le système» cet azote prélevé «gratuitement» dans l'air par les légumineuses.

Choisir l'espèce qui ...

... assurera un prélèvement optimal de l'azote dans le sol sans pour autant lignifier et venir en semences. Ce qui pourrait induire respectivement une faim en azote pour le froment ou des problèmes de désherbage durant quelques années. En outre, si l'exploitation est tournée vers la production de légumes, il faudra également veiller à éviter les espèces qui maintiennent ou développent l'inoculum de certaines maladies ou ravageurs.

Choisir la date d'implantation...

Le choix de la date d'implantation est crucial. Il sera fonction de l'espèce choisie et de la production de biomasse espérée (principalement vrai en cas de production de fourrage). Quelle que soit l'espèce implantée, son efficacité de prélèvement de l'azote diminue avec sa date d'implantation. A titre d'exemple, semé en juillet, après récolte de pois, le nyger est à même de prélever des quantités importantes d'azote alors que pour un semis prévu en août, il sera

préférable de se tourner vers une moutarde. Par contre, il est important de noter qu'implantées tôt, certaines espèces (la moutarde notamment) vont se lignifier de façon assez importante et risquent, en fonction des conditions climatiques rencontrées au printemps suivant, de pénaliser le rendement de la céréale. On veillera donc à respecter les dates de semis adaptées à l'espèce choisie.

Veillez à l'efficacité environnementale du couvert...

En 2012, en collaboration avec l'asbl Greenotec, l'Earth and Life Institute de l'UCL a mené un essai d'intercultures courtes à Court-St-Etienne. Quel que soit le couvert implanté, les APL obtenus étaient largement inférieurs à l'APL obtenu sur un sol nu. A titre d'exemple, en 2013, la moutarde a prélevé dans le sol quasi 153 kilos d'azote en 80 jours de végétation.

... tout en préservant le rendement du froment

Toujours selon l'essai de l'UCL, un couvert «classique» du type moutarde, phacélie ou encore nyger, voire en mélange avec une légumineuse, s'il est bien mené, n'aura pas de conséquence négative sur le rendement. Seule exception, l'utilisation de l'avoine pure qui semble réduire le potentiel de rendement du froment.

Envisager une production de fourrage

La biomasse produite par une culture intermédiaire implantée après une culture de pois permet d'obtenir dans la majorité des cas un rendement (qualitatif et quantitatif) suffisant pour être récolté en tant que fourrage. Un semis réalisé dans le courant du mois de juillet permettra, en fonction des conditions climatiques, d'atteindre le stade optimum de récolte entre septembre et octobre. En outre, la production de fourrage permettra «d'exporter» une part importante de l'azote libérée dans le sol par la minéralisation des pois.

Envisager la technique de destruction

Un seul mot d'ordre, détruire le plus tôt possible après le 1er octobre pour éviter la lignification et la fructification du couvert qui pourrait avoir des conséquences sur le développement de la culture de froment. En cas de labour, dans certaines situations, il pourrait être dommageable pour le sol d'intégrer directement une masse aussi importante de «matière verte». En effet, enfouir en fond de raie de la matière organique fraîche peut, dans certaines conditions induire la formation de pseudo-gleys. On veillera donc, si les conditions climatiques le permettent, à broyer ou mulcher le couvert avant de le labourer par après et d'implanter la céréale.

En pratique!

Zone concernée: obligatoire uniquement en zone vulnérable

Culture concernée: toute culture de légumineuse (pois, haricot, fèves...) récoltée avant le 1er août et qui sera suivie d'une culture de froment.

Composition: la culture piège à nitrates peut être composée de maximum 50% de légumineuse en poids des semences.

Date d'implantation: la culture piège à nitrates doit être emblavée avant le 1er septembre.

Date de destruction: la culture piège à nitrates peut être détruite après le 1er octobre.

Rendement du froment d'hiver fertilisé avec 160 uN, le témoin est un sol nu pendant l'interculture précédente

